République Française
Département de la Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 031-213105695-20260929-D40_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

En exercice : 11 membres
Présents : 10 membres
Pouvoirs : 1 pouvoirs
Votants : 11 membres

Convocation du 24 Septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Neuf Septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire**.

Etaient présents : SANCHEZ Alexandre, LAGARDE-CHIQUET Roxane, BENEZET Jacqueline, THOMAS Christian, OLIFIRENKO Bernard, PODIO Jean-Marc, CAUQUIL Nathalie, LAMBICA Marion, GRATTON Fabrice

Était absente : GAMBINI-LAPLANCHE Nathalie *(pouvoir donné à Nathalie CAUQUIL)*

OLIFIRENKO Bernard a été élu secrétaire de séance.

Délib 40/2026 : Convention de transfert de maitrise d'ouvrage entre la commune de Vaudreuille et le Departement de la Haute-Garonne pour des travaux d'installation d'écluses routières sur le domaine public routier départemental

La commune de Vaudreuille souhaite engager des travaux de mise en place de dispositifs ralentisseurs sur chaussée au niveau du centre du village et notamment devant son école communale, afin de garantir la sécurité de nos enfants. Ces travaux, situés sur des dépendances du réseau routier départemental, nécessitent une coordination avec le Département de la Haute-Garonne, gestionnaire de ces voies.

Afin de faciliter la réalisation de ces aménagements dans les meilleures conditions, le Département propose de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la commune de Vaudreuille, conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette convention, inspirée du cadre-type approuvé par la Commission Permanente du Département le 4 avril 2024, permettra de préciser les modalités techniques, financières et juridiques du transfert, ainsi que la répartition des responsabilités entre les parties pour la gestion et l'entretien ultérieur des ouvrages réalisés.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la sécurité, de la fluidité de la circulation et de l'embellissement du cadre de vie pour les habitants de Vaudreuille, tout en respectant les règles de l'art et les prescriptions des services départementaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ
Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vaudreuille et le Département de la Haute-Garonne, relative à la réalisation d'écluses routières sur le domaine public routier départemental, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, la convention susmentionnée ainsi que tous les documents et avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la commune.

Le Maire,
J. LAGOUTTE

MAIRIE DE VAUDREUILLE * 31 - HAUTE GARONNE *

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr